

Annexe aux Instructions de course Habitables

RÉGATE UN HOMME UNE FEMME 2009

Dates complètes :	12 Septembre 2009
Lieu :	le Havre
Autorité organisatrice :	Sport Nautique et Plaisance du Havre

1 Règles et inscriptions**1.1** La régata sera régie par :

- Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2009-2012,
- Les prescriptions de la FFV,
- Le guide 2009 de la Formule HN France.

1.2.1 La régata est ouverte aux bateaux armés en catégorie de navigation **-6 milles nautiques et +6 milles nautiques.**

Les bateaux admis doivent confirmer leur inscription auprès de l'autorité organisatrice.

La régata comportera trois classes différentes :

- Flotte 1 : bateaux d'un rating inférieur ou égal au groupe brut 18,5 du HN,
- Flotte 2 : bateaux d'un rating supérieur au groupe 18,5 du HN,
- Flotte 3 : bateaux de la classe L du HN (armés pour une navigation à moins de 6 milles d'un abri).

Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription les licences F.F.V. valides, portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs, de tous les membres de l'équipage résidant en France.

1.2.2 (a) - En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît que sa décision de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées à l'article 1.1 ci-dessus et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

(b) - La régata se déroule dans une zone d'accès au port du Havre. Il est rappelé à tous les concurrents que la navigation commerciale, militaire ou de pêche y est prioritaire et que les règlements internationaux pour la prévention des abordages en mer demeurent prépondérants.

(c) - Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées à l'article 1 et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

(d) - Tout voilier doit porter toute assistance possible à tout navire ou à toute personne en péril, lorsqu'il est en situation de le faire.

(e) - Le navire et l'équipage doivent être dûment assurés pour cette régata.

1.2.3 Identification :

Les bateaux seront identifiés par leur numéro de voile FFV. Par ailleurs, les concurrents en course devront porter dans leur pataras ou à défaut dans le hauban tribord le pavillon C comme pavillon de course.

La confirmation d'engagement ne sera effective que lorsque la fiche d'engagement sera entièrement remplie et accompagnée des droits d'inscription.

1.2.4 Certificat de jauge : Au moment de la confirmation de leur inscription, les concurrents présenteront à l'autorité organisatrice une copie valide de leur carte d'identité H.N.

2 Emplacement du tableau officiel :

Ce tableau sera situé en haut des escaliers du club-house.

3 Modifications aux instructions de course

Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau officiel au plus tard deux heures avant le signal d'avertissement du jour où elle entrera en vigueur.

4.1 Emplacement du mât de pavillons à terre :

Sur le toit du club-house du S.N.P.H.

5.1 Programme des courses :

Briefing à 12 h 00 au Club House du S.N.P.H.
Mise à disposition du Comité à 14h.

7 Zone de course :

Elle est située au nord du chenal principal de l'entrée du port du Havre.

8.1 Parcours :

Le parcours sera distribué aux concurrents lors du briefing.

9.1 Marques :

Elles seront définies lors du briefing.

10 Départ**10.1** Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26 des RCV.

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le signal de départ
Avertissement	Pavillon SNPH en cas de départ en mer ou panneau SNPH en cas de départ à terre avec un signal sonore	8
Préparatoire	Panneau ou pavillon P, I ou Z ou Z&I ou noir avec un signal sonore	4
Une minute	Amenée du signal préparatoire avec un signal sonore	1
Départ	Amenée du pavillon ou du panneau SNPH et un signal sonore	0

10.1.1 Définition de la ligne de départ : (pour le départ en mer)

Les extrémités de la ligne de départ sont déterminées par le mât du bateau du comité de course portant un pavillon orange et le côté parcours de la marque de départ précisée au briefing.

10.1.2 Définition de la ligne de départ : (pour le départ à terre)

Elle est constituée par l'alignement de deux triangles rouges à bande blanche opposés par le sommet. L'orientation de la ligne est approximativement de 220°. La bouée de régates gonflable sera mouillée à environ 200 m au N.W. de la ligne et sera laissée à bâbord. Seul l'alignement des triangles est pris en compte pour la visée de départ. Elle sera franchie dans le sens SE/NW. Par ailleurs, il est formellement interdit aux concurrents de passer entre la terre et les bouées du Bruges.

- 10.4** Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie la règle A4.2 des RCV.
- 12.1 Définition de la ligne d'arrivée :** (en cas de départ en mer)
Les extrémités de la ligne d'arrivée sont déterminées par le mât du bateau du comité de course portant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée précisée au briefing.
- 12.2 Définition de la ligne d'arrivée** (à terre)
Matérialisée par l'alignement du mât à terre portant le pavillon bleu et la marque de d'arrivée précisée au briefing.
- 13.1 Pénalités de remplacement :** pour une infraction à une règle du chapitre 2 des RCV :
Application de la RCV 44.2.
- 15.1 Dépôt des protestations :**
Les protestations doivent être écrites sur les imprimés disponibles au secrétariat de course et déposées au plus tard une heure après que le dernier bateau a fini.
- 15.3 Heure de fermeture de la ligne d'arrivée:**
18h00.
- 16.2 Nombre de courses :**
Le classement sera effectué sur toutes les courses validées.
Une course est nécessaire pour valider l'épreuve.
- 16.4 SYSTEME CHOISI POUR LE CALCUL DES TEMPS COMPENSES**
Temps sur temps sans application du CVL.
- 17.1 Système de contrôle :**
Les concurrents devront émarger avant leur départ sur l'eau et avant l'heure de mise à disposition et au retour, avant l'heure limite de dépôt des protestations.
Toute infraction à cette règle sera pénalisée sans instruction par le comité de protestation.
- 17.2 Canal de vacation radio :**
Canal VHF 72.
- 18.2 Abandon :**
Un bateau qui abandonne doit le signaler au Comité de course aussitôt que possible.
- 19.1 Organisation de la jauge :**
Avant ou à l'issue de chaque course, un ou plusieurs bateaux peuvent être contrôlés. Les protestations concernant les coefficients attribués pour le calcul des temps compensés sont admises jusqu'à l'heure limite de dépôt des protestations de la première course.

Composition du corps arbitral :

Président du jury :

Président du comité de course :

Président du comité de jauge :